

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 3 JUIN 2021

N° 2021-08-01

L'an deux mille vingt et un, le trois juin à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-sept mai deux mille vingt et un, s'est réuni à Sahune et en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

La présente séance s'est déroulée dans le cadre de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, qui prévoit notamment que :

- *Les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.*
- *Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs.*

Nombre de délégués
En exercice : 27
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 19
Exprimées par pouvoirs : 9
Total (mini 19) : 28

Quorum atteint

Délégué.es présents.es

**3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**13 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Serge ROUX, Christelle RUYSSCHAERT,

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Laurent CHAREYRE à Dominique BESSON, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Pascale ROCHAS à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Danielle TOUCHE à Nicole PELOUX, Philippe CAHN à Éric RICHARD, Lionel TARDY à Christelle RUYSSCHAERT

Déléguée excusée :

Jacqueline BOUYAC

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Serge ROUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Stratégie Espace Valléen 2021-2027 du Massif des Baronnies provençales

Rapport :

Le Président expose,

Par délibération du 26 février 2021, Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a manifesté son intérêt pour s'engager dans la préparation de la candidature au dispositif « Espace Valléen » 2021-2027.

La candidature du Massif des Baronnies provençales, validée par le comité de pilotage du 28 mai 2021 a réuni les représentants des intercommunalités, des Départements ainsi que le partenariat des financeurs : les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Union européenne via le fond FEDER POIA et l'État représenté la Préfecture des Hautes-Alpes.

La nouvelle stratégie nommée « **(Re) prendre l'air dans les Baronnies provençales** » s'appuie sur deux axes stratégiques :

- **Axe stratégique n°1 : Les Baronnies provençales entre émerveillement et apaisement - Promouvoir un tourisme équilibré entre valorisation des ressources naturelles et préservation de la qualité environnementale des Baronnies provençales.**

Objectif opérationnel 1.1 : S'émerveiller dans les Baronnies provençales – *Valoriser les ressources du territoire.*

Objectif opérationnel 1.2 : S'apaiser dans les Baronnies provençales – *Garantir l'équilibre entre tourisme et qualité environnementale.*

- **Axe stratégique n° 2 : Les Baronnies provençales en mouvement – Valoriser, qualifier et développer une offre touristique durable fondée sur les atouts distinctifs du massif des Baronnies provençales.**

Objectif opérationnel 2.1 : Parcourir le massif des Baronnies autrement – *Organiser de manière durable les modes de découverte du territoire.*

Objectif opérationnel 2.2 : Vivre les Baronnies en sensations.

La gouvernance de ce dispositif sera renforcée d'une dynamique territoriale notamment par la création d'un comité de suivi qui réunira les porteurs de projets de l'Espace Valléen.

Le plan d'action prévisionnel pour la période 2021-2027 se composera de 47 opérations pour montant total de 9 026 034€. Ce nouveau programme pluriannuel permettra une clause de revoyure annuelle afin d'ajuster le plan d'actions avec les évolutions du territoire.

Délibération

- Vu la délibération du Bureau syndical n° 2021-04-03 du 26 février 2021
- Considérant l'appel à candidature sélection des « Espace valléens en faveur de l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement intégré de la diversification touristique en toutes saisons »
- Considérant la charte du Parc et plus particulièrement sa mesure II.2.2 visant à faire du Parc une zone pilote de tourisme durable.



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de candidater à l'appel à projet « espace valléen en faveur de l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement intégré de la diversification touristique en toutes saisons » pour la période 2021-2027
- **Valide** la stratégie et le plan d'actions de l'espace valléen 2021-2027 « Massif des Baronnies provençales ».
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

